

tiel de maintenir à leur profit les conditions les plus libérales (et d'augmenter constamment la proportion des dons).

190. Comme l'a dit le professeur Helleiner au sous-comité: «Au Canada, le système d'aide fonctionne assez bien quant aux conditions de ces prêts. Par ailleurs, il fonctionne assez mal quant à la façon dont les subventions sont faites». (35-318) L'ACDI a présenté au sous-comité un rapport de situation fort utile sur la question de l'obtention d'aide (ou «aide conditionnelle et inconditionnelle») qu'on trouvera à l'appendice F aux comptes rendus du comité permanent, du 4 février 1971.

191. Comme le souligne le rapport, on admet généralement aujourd'hui que la pratique d'aide conditionnelle a entraîné de sérieuses difficultés et une diminution de la valeur d'ensemble et de l'efficacité de l'aide accordée. Plusieurs témoins ont soutenu que les conditions dont on assortissait l'aide ont entravé tout le processus, allongé l'intervalle entre les affectations et les déboursés et rendaient plus difficile pour le gouvernement bénéficiaire la recherche et la mise en œuvre de projets appropriés. Ces difficultés, jointes aux frais supplémentaires, sont de nature à envenimer les frictions qui, à la base, peuvent survenir entre le donateur et le bénéficiaire, provoquant ainsi un vif ressentiment. L'intérêt commercial du Canada, qui se reflète dans les conditions imposées à l'aide, pousse bon nombre de critiques canadiens et étrangers, à mettre en question les motifs fondamentaux de l'aide canadienne au développement.

192. Comme le note le rapport de situation présenté par l'ACDI, le Canada et un certain nombre de pays membres du CAD ont déployé de constants efforts pour élaguer les conditions restrictives de l'aide au développement. Le Livre blanc fait part de décisions qui, dans certains cas, réduiraient la proportion de deux tiers à un peu moins de la moitié de l'aide conditionnelle canadienne. Comparé à d'autres pays membres du CAD, le Canada, à cet égard, n'est pas à l'avant-garde. Un certain nombre de pays ont, à tout le moins, libéré leurs fonds d'aide pour permettre aux pays bénéficiaires de s'approvisionner dans des pays-tiers, eux-mêmes en voie de développement, et les États-Unis ont récemment étendu à toutes les régions en voie de développement, des dispositions analogues autrefois limitées à l'Amérique latine. D'autres pays ont pris des mesures analogues, sélectives ou générales, alors qu'un certain nombre d'autres déploient des efforts spéciaux en vue d'atténuer les désavantages de l'aide conditionnelle.*

193. On admet généralement que la libération unilatérale ou sélective présente des risques importants et qu'il conviendrait mieux, à longue échéance, que les pays donateurs s'entendent entre eux sur les mesures multilatérales à prendre en vue de libéraliser les conditions de l'aide. Un tel accord permettrait qu'une concurrence mondiale de l'offre s'établisse et que la distribution de toutes les ressources d'aide se fasse le plus efficacement possible. Les négociations entre les pays donateurs ont marqué un réel progrès et la perspec-

tive d'un accord éventuel apparaît aujourd'hui plus nettement. Le sous-comité recommande, cependant, si un accord multilatéral n'était pas imminent, que le gouvernement canadien s'empresse de libéraliser les fonds pour l'acquisition de fournitures dans d'autres pays en voie de développement. Des garanties appropriées portant sur le volume des importations éviteraient qu'une telle mesure désavantage les fournisseurs concurrents des pays nantis, sans faire obstacle à un accord général de libéralisation. Ce faisant, le Canada prouverait son souci de libéraliser les conditions d'achat de fournitures, ce qui constituerait également un avantage tangible pour d'éventuels pays fournisseurs en voie de développement.

194. Comme l'observe le Livre blanc, les modifications récentes du programme canadien ont eu pour effet de libéraliser encore plus les conditions d'acquisition de l'aide (c'est ainsi que les frais d'expédition des marchandises sont maintenant compris dans le programme d'aide). Néanmoins, il y a place pour d'autres mesures concrètes, en particulier l'appui du Canada à une initiative multilatérale.

195. Parallèlement, les Canadiens doivent prévenir les effets secondaires de la libéralisation de l'aide; le rapport de situation en détaille un certain nombre. Il faut veiller à ce que cette libéralisation soit appliquée de fait et en droit par tous les pays, et que les dispositions conditionnelles ne soient pas remplacées par des conditions financières plus onéreuses ou d'autres restrictions ayant trait au projet. Des efforts soutenus seront nécessaires pour s'assurer l'appui de tous les secteurs canadiens (y compris le secteur commercial) au programme d'aide au développement et pour en étendre encore l'envergure. Les conditions spéciales garantissant l'accès au marché étant supprimées, il faudra que les fournisseurs canadiens se montrent plus entreprenants et à même de soutenir la concurrence internationale sur le marché de l'offre. Il y a lieu de souligner, cependant, que les occasions d'affaires seront plus nombreuses et qu'une commercialisation énergique, sous l'égide des autorités officielles, permettrait aux Canadiens d'accéder à une part accrue du marché grandissant des services et des fournitures dans les pays en voie de développement.

196. Le Livre blanc révèle que les fonds de contrepartie devront toujours être établis pour ce qui concerne les denrées alimentaires et les produits de base. Les conditions d'emploi de ces fonds sont toutefois assouplies et ils pourront être libérés, dans certains cas, pour venir en aide aux programmes de développement du pays intéressé.

iii) Nouveaux défis

197. Tout au long de ce rapport, on a mis l'accent sur l'évolution constante qui se manifeste dans le domaine du développement international. Le sous-comité pense que ces changements reflètent pour une bonne part, une compréhension plus grande des problèmes complexes qui sont en cause et une attitude plus éclairée dans la recherche d'une solution rapide. Bon nombre de ces innovations ont fait l'objet de discussions plus ou moins approfondies. Il serait bon, dans cette dernière partie, de rappeler un certain nombre de points principaux et d'engager la discussion sur certains d'entre eux dont l'importance pourrait être cruciale à l'avenir.

* La revue du Comité d'aide au développement de l'OCDE, de 1970, contient une étude mise à jour sur la situation. (Voir en particulier les pages 52 à 57).